



Municipalité
1513 Hermenches

Monsieur Dominique Blondel
Chemin de la Verne 15
1513 Hermenches

Hermenches, le 13 juin 2017

Autorisation municipale – parcelle 87 – place de parc, déplacement du périmètre de construction

Monsieur,

La Municipalité autorise la construction de votre place de parc sur un nouvel emplacement sur la parcelle 87, selon plan déposé le 17 mai 2017.

Cette autorisation est délivrée au sens de l'art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d'enquête publique les travaux de minime importance. Le droit des tiers est réservé.

Cette nouvelle autorisation révoque celle accordée le 28 avril 2016.

Toute modification de ce nouveau projet est soumise à une nouvelle autorisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité d'Hermenches


Sylvain Crausaz
Syndic




Philippe Rebet
Secrétaire

Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.